

COMPOSITION D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

ÉPREUVE COMMUNE : ÉCRIT

Fabrice Grenard, Pascal Ory, Caroline Piquet, Christophe Verneuil, Claire Zalc

Coefficient : 3 ; durée : 6 heures.

La composition d'histoire contemporaine portait cette année sur « La France et les Français face à l'étranger (1870-1945) ». Le sujet était accompagné d'une chronologie comprenant trente trois dates. Les résultats donnent une moyenne de 7,54, avec un écart type à 4,03. Sur 466 copies corrigées, 123 ont obtenu une note égale ou supérieure à 10/20.

Ces chiffres sont légèrement supérieurs à ceux de l'année précédente, qui eux-mêmes avaient marqué une sensible progression par rapport à ceux de 2006. Une fois décomptées les copies blanches ou assimilées (sept à 0, dix à 1), en proportion sans doute incompressible, le niveau d'ensemble n'est donc pas à la baisse et le jury a attribué huit 18 et quatre 19. Le niveau moyen, en revanche, continue à inspirer des inquiétudes sur la culture historique d'ensemble des candidats, le sujet proposé, étayé par une chronologie très éclairante, n'ayant rien d'abscons ni de compliqué et touchant, on veut le croire, à des questionnements d'une certaine actualité, que de jeunes Français sont supposés ne pas aborder sans quelques lumières.

Le sujet avait une étendue temporelle assez longue pour permettre la mise en lumière des permanences comme des infléchissements et des ruptures. Il était tourné vers une notion (« l'étranger ») elle-même large et polysémique, puisqu'aussi bien on ne pouvait aucunement la rabattre sur le seul étranger étatique ou sur le seul étranger individuel –deux réductions qui ont scellé le destin de quelques copies, oubliées de la féconde ambiguïté du terme-. Enfin, il mettait en jeu non pas un agent historique simple (« la France ») mais double (« La France et les Français ») qui devait attirer l'attention des candidats et, pour commencer, leur éviter certaines « impasses ». Bien entendu cette intention du jury, qui répondait à une volonté de clarification et déterminait ipso facto sinon un type de plan, trop artificiel, du moins un type de questionnement préalable à l'établissement de tout plan, n'a pas toujours été comprise.

Comme presque toujours, il était possible de répondre à la question posée –tout sujet est une question- au moyen d'un plan thématique comme d'un plan chronologique. Le plan thématique est généralement un choix plus dangereux, par là plus courageux, que le jury peut considérer avec une certaine indulgence. Force est de reconnaître que dans ce cas précis très peu de plans thématiques se sont révélés convaincants. Les plans chronologiques les plus fréquents distinguaient trois périodes, la première jusqu'à 1914, la seconde jusqu'à la crise de 1929, mais la césure du début du siècle a été assez souvent choisie ; plus rares ont été les plans en deux parties (généralement 1870-1914, 1914-1945), qui pouvaient tout à fait se défendre. Les vrais problèmes auront résidé moins dans la périodisation proposée –est-il nécessaire de rappeler que, sur ce point, le jury ne campe jamais sur des positions rigides et attend surtout une argumentation qui tienne la route ?- que dans la médiocrité des annonces de plan –quand il y en eut- et des transitions et, surtout, dans l'inégal traitement des parties ? Le cas de figure le plus fréquent aura vu le sacrifice, en place impartie comme en qualité de la réflexion, à la dernière partie, ce qui revient à dire que la période des années 30 et de la seconde guerre mondiale, Libération incluse, a été souvent sacrifiée. La lecture en série des copies laisse, au reste, craindre qu'il se soit agi souvent moins d'un effet de bâclage final que d'ignorance. Nombre de copies correctement documentées sur la fin du dix-neuvième siècle se sont ainsi terminées par des considérations non seulement schématiques mais inexactes sur les quinze dernières années du sujet. Que celui-ci ne se terminât ni en 1939 ni même en 1944 signifiait pourtant qu'on attendait des candidats qu'ils s'interrogeassent sur les effets du débarquement allié et sur les redéfinitions de l'identité nationale résultant de la Collaboration, de la Résistance et du nouvel esprit soufflant sur la France libérée. Sur ce point comme sur beaucoup d'autres, la chronologie était pourtant éclairante (à peu près aucune copie n'a, par exemple, fait un sort à la focalisation sur l'« intelligence avec l'ennemi »).

Assurément, l'une des difficultés du sujet tenait à l'inclusion –évidemment voulue- des deux guerres mondiales –sans parler de la guerre de 1870-, l'autre étant la place à réserver dans son traitement à l'empire colonial, qu'il importait d'aborder un peu sous l'angle des affrontements contre des puissances « étrangères » concurrentes mais beaucoup sous celui de l'ambiguïté des statuts (la chronologie ouvrait une piste évidente en rappelant le décret Crémieux) : peu nombreuses auront été les copies qui auront abordé, par exemple, la question de l'« indigénat ».

Une partie des candidats auraient ainsi beaucoup mieux tiré leur épingle du jeu s'ils avaient commencé par bien définir les termes de la question : « France et Français », bien sûr, qu'il importait non pas d'opposer mais de distinguer, mais aussi « étranger », qui nécessitait

d'aller de la puissance politique extérieure à l'entité partenaire économique ou culturelle et à l'étranger du voisinage, immigré en puissance, immigré phantasmé, immigré réel. Les tentatives pour raisonner les termes (au sens étymologiques) de territoire et de frontière ont été si peu nombreuses qu'on a presque scrupule à rappeler qu'une réflexion sur ce point était aussi attendue.

Passés ces prémisses, qui pouvaient, au reste, structurer tout un plan, la principale erreur était de ne pas décliner le sujet, même rapidement, sous tous les angles qu'il comprenait : externes, sans doute, mais principalement internes. Les copies qui n'ont compris le sujet que dans son acception diplomatique se trompaient lourdement, tout en témoignant d'une intelligence historique particulièrement bornée. La mention des « Français » et, très explicitement, plusieurs dates de la chronologie fournie encourageaient à aborder tout autant que les relations internationales au sens politique et économique du terme l'ensemble des questions touchant à la construction de l'identité nationale française à l'ère républicaine : migrations, politiques de la nationalité, phénomènes d'acculturation, internationalisation culturelle, idéologies xénophobes, ... Puisque la chronologie vient d'être évoquée, on demeure toujours surpris devant le nombre de copies qui se révèlent de faire un sort à la totalité des informations ainsi fournies sur un plateau, même si on ne manque pas, par ailleurs, d'être déçu en découvrant que, sur certains points, une partie des autres se contentent de paraphraser, ce qui laisse penser que le candidat n'a rien à dire en propre sur le sujet –suspçon que confirment, par exemple, l'interprétation donnée de la loi de 1889, ramenée à des stipulations « xénophobes » ou, pour l'anecdote mais qui en dit long, les copies faisant de la *Revue nègre* non un spectacle mais un périodique –et, dans la foulée, ignorant que Joséphine Baker était d'origine américaine-.

Au delà de ces fautes et de ces lacunes souvent fatales, on peut regretter que mêmes certaines des meilleures copies aient souffert de vices de raisonnement ou de déséquilibres d'argumentation. Ainsi le lien entre conjonctures démographique ou économique et cristallisations xénophobes n'est-il pas toujours développé et nuancé, ainsi la place des phénomènes culturels est-elle souvent sacrifiée, par un mélange d'ignorance et de condescendance, ainsi le face-à-face avec des états ou des communautés marqués au sceau de l'étranger se focalise-t-il trop souvent sur deux ou trois cas (l'Allemagne, l'Italien, le Juif), passant le Royaume-Uni, le Belge, le Polonais ou l'Espagnol par profits et pertes.

Ces regrets se transforment en inquiétude à la considération, pour finir, de quelques vraies erreurs de perspective. La plus fréquente est celle qui consiste à réduire le rapport de la société française à l'étranger à sa dimension xénophobe -signe des temps d'une époque où à

la légende rose de l'assimilation parfaitement réussie a succédé la légende noire d'un « creuset » qui aurait toujours mal fonctionné- ; une meilleure connaissance de l'histoire sociale et de l'histoire culturelle de la période aurait fait justice de cette lecture déformée. Mais la pauvreté du traitement de la Seconde guerre mondiale met en vive lumière la faiblesse la plus flagrante, qui tient dans celle du niveau historiographique général. Outre que les quelques références avancées –quand il y en a- confondent souvent manuels de vulgarisation avec recherches fondamentales (il importerait d'alerter les futurs candidats sur ce point précis), la récurrence de certaines énormités historiographiques laisse rêveur. Ainsi, pour ne prendre que cet exemple, il est vrai topique, la plupart des copies qui s'aventurent à analyser les statuts des Juifs édictés par Vichy en attribuent-elles l'origine à la pression allemande : trente années de production historique française et étrangère auront donc été sans aucun effet sur la culture générale des élèves de classes préparatoires.